



pouvez vous me renseigner au sujet de mon père

Par **yel**, le **08/12/2010 à 14:00**

bonjour je suis majeur et je n'ai plus contact avec mon père qui a une entreprise et qu'un jour il fait faillit, qu'il peut avoir des dettes à l'état (aux impôt) ma question est la suivante : est ce que je dois payer ses dettes à sa place puisque ?

Par **Domil**, le **08/12/2010 à 14:19**

non mais

- s'il est dans le besoin, vous pouvez être condamné à payer une pension alimentaire
- si vous acceptez sans réserve la succession, vous devrez payer les dettes (dans ce cas, on accepte à concurrence de l'actif net, ça se fait au greffe du TGI après le décès)